



FICHE D'INSCRIPTION POUR ANNEE 2012

Club Alpin Belge , fédération francophone d'escalade, d'alpinisme et de randonnée, ASBL - RPM 0418 823 432

Secrétariat : avenue Albert ler, 129 à 5000 Namur - Bureaux ouverts les lundis, mercredis et vendredis de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30

Tél. : 081.23.43.20 - Site Internet : www.clubalpin.be - E-mail : secretariat@clubalpin.be

Je soussigné(e) : Nom Prénom

Époux ou épouse de :

Adresse : n° : bte :

Code postal : Localité :

Tél. privé : Tél. bureau : GSM :

Date de naissance : Nationalité :

Profession : Adresse e-mail éventuelle :

demande mon admission au Club Alpin Belge®, fédération francophone d'escalade, d'alpinisme et de randonnée, à titre principal au Club de (cochez le petit carré précédant le nom du Club) :

CAB Bruxelles-Brabant ASBL IBAN : BE71 0014 9532 9869 BIC GEBABEBB	CAB Hainaut ASBL IBAN BE98 0682 4608 5993 BIC GKCCBEBB	SERAC ASBL IBAN BE33 0882 4107 9246 BIC GKCCBEBB	REAJ ASBL IBAN BE48 3634 7272 8227 BIC BBRUBEBB
CAB Liège ASBL IBAN BE10 0003 2279 7004 BIC BPOTBEB1	CAB Namur-Luxembourg ASBL IBAN BE06 0882 3788 5522 BIC GEBABEBB	Climb.be ASBL IBAN BE10 0014 2940 2104 BIC GEBABEBB	Team Climb Cool ASBL IBAN BE97 0682 4511 1549 BIC GKCCBEBB
Escal'pades IBAN BE59 0688 9411 6826 BIC GKCCBEBB			

Comme membre (cochez le petit carré précédant le montant correspondant à votre type de cotisation) :

Tarif réduit en cas de paiement avant le 31 janvier 2012	Premier membre du ménage	Membres suivants du ménage
Membres « Club Alpin »		
Adulte né avant 31/12/1987.	€ 76	€ 68
Adulte né entre le 1/1/1988 et 31/12/1993	€ 66	€ 58
Junior né à partir 1/1/1994	€ 48	€ 40
Tarif normal (à partir 1 février 2012)		
Membres "Club Alpin"		
Adulte né avant 31/12/1987.	€ 82	€ 74
Adulte né entre le 1/1/1988 et 31/12/1993	€ 72	€ 64
junior né à partir 1/1/1994	€ 51	€ 43
Membres limités au Benelux et à l'activité précisée		
Bel-Rando et sympathisant: randonnée	€ 29	€ 25
Bel-Indoor : escalade Indoor	€ 32	€ 28

Date : Signature :

Je verse : le montant de ma cotisation : € sur le compte bancaire de mon club, le (date).....

En tant que nouveau membre « Club Alpin », je joins aussi UN certificat médical .

Pour les moins de 18 ans :

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Agissant en qualité de père, mère, tuteur, autorise celui-ci ou celle-ci à s'inscrire au CAB et à pratiquer l'escalade. Je note qu'il m'est vivement recommandé de ne laisser l'intéressé(e) pratiquer l'escalade qu'accompagnée(e) de personnes expérimentées et dégage en toute hypothèse la responsabilité du CAB en cas d'accident qui pourrait être causé par (nom du candidat) :

Date : Signature :

La cotisation couvre un exercice de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

FICHE D'INSCRIPTION POUR ANNEE 2012

ASSURANCE – Résumé des conditions particulières

Police n°99.063.023 chez Fortis AG

Nos membres sont assurés pour les activités reprises dans nos statuts à titre d'amateur non rémunéré organisées ou non par notre association.

Sont exclues de la garantie : le saut en parachute, le vol à voile, l'U.L.M., le deltaplane, la montgolfière, le benji, le parapente, le saut à skis.

Responsabilité civile (dans les limites du contrat)

- ✓ Dommages corporels : 3.718.403,00 €
- ✓ Dommages matériels : 371.840,00 €
- ✓ Franchise : 125,00 €

Frais de recherches et secours : 4.957,00 € sans dépasser 24.789,00 € par sinistre frappant plusieurs assurés.

- ✓ Franchise Europe : 247,00 €
- ✓ Franchise hors Europe : 620,00 €

Individuelle accident

La compagnie s'engage à payer les sommes convenues lorsque l'assuré est victime d'un accident survenu lors d'une activité assurée.

- ✓ Décès : 7.437,00 €
- ✓ Invalidité permanente (100 %) : 14 .874,00 €
- ✓ Frais médicaux à charge de l'assuré : franchise anglaise de 250,00 €, c'est-à-dire que si les frais supportés sont inférieurs à 250,00 €, ils restent à charge de l'assuré. S'ils sont supérieurs à 250,00 €, ils seront remboursés à partir du premier cent jusqu'à un plafond de 2.500,00 €.

Protection juridique

- ✓ Intervention limitée à 15.000,00 € pour les dommages matériels et immatériels.
- ✓ Intervention limitée à 35.000,00 € pour le recours civil concernant les lésions corporelles.